

DELIBERATION

DU

**CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-trois novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VILLARET Caroline

Mardi 16 novembre
2021

Affichage :

Du mercredi 1^{er}
décembre 2021 au
mardi 1^{er} février 2022

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel, Mme MAHÉO Aude ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia, M. STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, M. VAN CAUWELAERT Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent

Mme Marlène PEROT est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 16 novembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

138-2021 - Vœu ASSIA

Rapporteur : Julie DEGUILLARD

Par courrier du 3 courant, ASSIA alerte les élus sur les difficultés rencontrées par le secteur « Aide et Soins » près des personnes fragilisées.

Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration d'Assia Réseau Una a décidé de solliciter le conseil municipal en l'invitant à adopter la délibération ci-après.



ALERTE SUR LES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Lettre ouverte aux décideurs politiques et institutionnels bretons et nationaux

Pour un maintien de la qualité des soins, de l'accompagnement et des conditions de travail

Nous, signataires de cette Lettre ouverte, faisons part à l'ensemble des décideurs politiques et institutionnels bretons et nationaux de nos immenses inquiétudes face à la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires de la région Bretagne. Nos craintes liées à l'attractivité de nos emplois et à leur pérennité s'accompagnent d'un large sentiment d'injustice et de manque de considération, dans un contexte de mobilisation de crise inédite et solidaire.

LA MOBILISATION SANS FAILLE D'UN SECTEUR EN PLEINE EVOLUTION

Tout au long de la crise Covid-19, notre secteur s'est mobilisé solidairement afin de **préserver les prises en charge des patients et l'accompagnement des publics vulnérables** : personnes âgées, en situation de handicap, en situation d'exclusion, enfants et majeurs protégés...

Historiquement, notre secteur est dynamique et se réajuste au gré des besoins sociaux en développant des projets innovants, au plus près des populations. Toujours en mouvement, il réinterroge les parcours professionnels et participe à la création de nouveaux métiers. Notre attractivité est donc un enjeu crucial pour la pérennité globale du système de santé et plus largement la cohésion sociale et économique dans une société en pleine évolution.

A titre d'exemple, chaque emploi non pourvu à domicile se traduit en moyenne par six personnes non accompagnées et non soignées. En l'absence de mesures fortes, ce seront des milliers de personnes fragilisées qui seront sans réponse, pour une catastrophe sanitaire et sociale sans précédent.

DES ELEMENTS D'ALERTE RENFORCES PAR DES REVALORISATIONS INEQUITABLES

Le SEGUR de la santé a suscité beaucoup d'espoirs en consacrant des efforts inédits d'investissement vers l'hôpital et les EHPAD, et de revalorisation de ces professionnels. En ne consacrant pas les sommes annoncées vers ces secteurs, et en excluant les autres champs de la santé, **le SEGUR a malheureusement exacerbé les difficultés de l'ensemble de notre secteur**. Nous avons atteint désormais un seuil d'alerte extrêmement préoccupant :

- Décrochage des salaires, diminution du pouvoir d'achat, fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés.
- Difficultés sans précédent à recruter, remplacer et fidéliser des professionnels qualifiés.
- Dégradation du climat social, mouvements de grève risquant de se généraliser.
- Tensions entre les professionnels du soin et de l'accompagnement.

En raison de l'accroissement des postes non couverts et d'une continuité de service devenant impossible à assurer, des dégradations et interruptions de prises en charge et d'accompagnements sont à déplorer : jusqu'à 10 % de places laissées volontairement vacantes en EHPAD, recentrage sur les actes de la vie quotidienne au détriment de la vie sociale des personnes, annulation de séjours adaptés, suppression dans certains cas de 20 % des tournées d'aides à domicile, etc.

UN PLFSS 2022 DECONNECTE DES ATTENTES DES ACTEURS

En mai dernier, nous avons nourri des espoirs autour de l'« accord de méthode Laforcade », qui visait à étendre la revalorisation salariale au social et médico-social. **C'est donc avec stupeur que nous découvrons le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2022, qui ne reprend que très partiellement les mesures prévues. Ce signal délétère risque de bloquer le dialogue social, alors même qu'une démarche accélérée vers un nouveau champ conventionnel étendu vient d'être lancée par les acteurs concernés, comme ils s'y étaient engagés dans le cadre de l'accord Laforcade.**

IL EST ESSENTIEL ET URGENT D'AGIR. C'EST POURQUOI NOUS COMPTONS FERMEMENT SUR UN ENGAGEMENT POLITIQUE RESPONSABLE ET RAPIDE AFIN :

1. Que les engagements pris dans le cadre du Ségur soient mis en œuvre, notamment pour tous les établissements et services secteurs sanitaires et médico-sociaux éligibles à cette mesure (sans oublier les EPHAD et les services à domicile relevant de la fonction publique territoriale).
2. Qu'il soit mis un terme aux iniquités de traitement entre catégories de salariés et entre secteurs d'activités du champ de la santé dans sa définition globale (social, médico-social et sanitaire).
3. Que tous les leviers dont chacun dispose soient activés afin de mettre en œuvre un soutien réel à l'attractivité de notre secteur et de ses métiers.

LOI « Grand âge » : il y a urgence à agir

La France vieillit, c'est un fait de société et chacun s'en réjouit.

L'allongement de la durée de vie a pour corollaire l'accroissement du nombre de personnes dépendantes, c'est un fait objectif.

Accroissement de la dépendance avec stagnation ou régression des moyens affectés conduit à une moindre efficacité de l'aide et du soin près des personnes dépendantes pour lesquelles aujourd'hui, on peut parler de maltraitance.

Le nombre de places en EHPAD est figé depuis plusieurs années. Le volume d'activité APA diminue par manque de professionnels dont les métiers sont méconnus et insuffisamment rémunérés. Les plans d'aide définis par les équipes médicosociales ne sont exécutés qu'à 80, 70, 60% voire moins. Le même constat est fait près des SSIAD.

Annoncé depuis 20 ans, le « Risque Dépendance » a été inscrit dans la loi « Financement Sécurité Sociale » 2021, mais sans moyen financier spécifique.

Le rapport « Libault » rendu public en 2019 fait des propositions éclairées, argumentées et quantifiées. Il estime entre 5 et 6 milliards le besoin annuel de financement et pointe en priorité absolue une revalorisation importante de la rémunération des professionnels.

Le rapport « Vachey » publié en septembre 2020, donne deux pistes de financement, l'alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs ou un deuxième jour de solidarité. L'augmentation des droits de mutation sur les successions de patrimoine est aussi évoquée.

Accroché à son dogme « pas d'augmentation des prélèvements obligatoires », le gouvernement a, pour l'instant, bloqué le projet de loi « Grand Âge ». *Comment peut-on créer un risque social sans lui affecter une recette spécifique ?*

Le secteur « Aide et Soins » à domicile a été impacté par la pandémie « COVID-19 », il subit l'obligation vaccinale sans avoir bénéficié du « Ségur de la santé ». Après 18 mois d'attente, il vient de bénéficier d'un ajustement des rémunérations. L'augmentation salariale va compenser le « Ségur Santé » mais ne va pas combler le différentiel connu notamment près du secteur hospitalier. *Les professionnels de ce secteur ont besoin d'une reconnaissance autre que les applaudissements des périodes de confinement.*

Un effort de 400 millions pour le « Grand Âge » est annoncé pour 2022 dont 240 pour les personnes âgées et/ou handicapées, afin que la rémunération de l'heure d'intervention prestataire ne soit pas inférieure à 22 euros.

La loi de 2001 relative à l'APA dit que l'équipe médicosociale définit le plan d'aide, que celui-ci est valorisé par le tarif horaire de référence et que la participation de la personne aidée va de 0 à 90% de son montant suivant ses revenus.

Qui peut croire qu'une structure prestataire puisse survivre avec un coût horaire d'intervention de 22 euros ? Quel artisan, quel auto-entrepreneur, intervient au domicile pour moins de 35 euros ?

Comment peut-on accepter de payer 35 euros de l'heure pour tailler une haie, repeindre un local et ne dépenser que 22 euros pour assurer au quotidien les gestes indispensables près d'une personne fragilisée.

Dans ce contexte, le secteur « Aide et Soins à Domicile » éprouve de très grandes difficultés de recrutement, les prestations sont tendues, déplacées ou abandonnées ; l'on peut parler de maltraitance des personnes aidées.

Dans ce contexte,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal :

- **DEMANDENT** à ce que le « risque dépendance » bénéficie d'une recette affectée issue de la solidarité nationale,
- **DEMANDENT** à ce que les rapports « Libault et Vachey », commandés par les ministres concernés, soient traduits, au plus vite, dans la loi sous l'étude et la responsabilité des parlementaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE



Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20211123-D1382021-DE